

DÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
SAINT-OMER

CANTON
LUMBRES

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux
le LUNDI 17 OCTOBRE 2022 à dix-huit heures trente minutes
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse Dupont, sous la présidence de
Madame Joëlle DELRUE, Maire
en suite de convocation en date du Onze Octobre
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération

N° 2022/59

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception
de :

Mme WESTENHOEFFER Véronique (proc M. PRINGAULT Gérard), M. BONNAIRE
Serge (proc Mme Joël DELRUE), M. GUILBERT Richard (proc M. MONBAILLY
Vincent), Mme MOBAILLY Aurore (proc. Mme BOULET Véronique), absents
excusés.

M. TEN Arnaud, absent non excusé.

M. DUBIEZ Francis était absent aux points de l'ordre du jour suivants :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du Jeudi 15
Septembre 2022,
- Signature de la convention cadre Petites Villes de demain valant opération de
revitalisation du centre-bourg,
- Attribution du marché de travaux pour la requalification du centre-bourg.

OBJET : REMBOURSEMENT D'UNE CONCESSION DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL SUITE A UNE RETROCESSION

La séance ouverte, Madame le Maire informe les membres de l'Assemblée que
Madame Dominique DEQUIDT demeurant 25 résidence Voltaire à 62380
LUMBRES a été attributaire de la concession E263 d'une durée de 50 ans dans
l'ancien cimetière rue du 8 mai (titre de concession n°1176) le 04 Janvier 2021 pour
un montant de 270€.

Or, elle a souhaité renoncer à cette concession et l'a rétrocédée à la commune le 06
Juillet 2022.

En conséquence, elle sollicite le remboursement de la dite concession avec prorata
du temps écoulé entre le 04 Janvier 2021 et le 06 Juillet 2022.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable
au remboursement de la somme de 261.90 € à Madame DEQUIDT.

Pour Copie Conforme,
A Lumbres, le 18/10/2022
Le Maire,
Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le 19 OCT. 2022
et publication ou notification
du 19 OCT. 2022

Le Maire,
Joëlle DELRUE




Accusé de réception en préfecture
062-216205344-20221017-2022059-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022